



N°1

- *Aux secrétaires de S1
- *Aux secrétaires de S2
- *Aux membres des bureaux des S2
- *Aux membres de la CA Académique

SOMMAIRE :

Action
Organisation des S1
Syndicalisation
Conseils d'administration
Courriers
Affectation des TZR, Stagiaires et non titulaires
Enquêtes de rentrée
Calendrier syndical

ANNEXES :

Enquêtes lycées
Enquête collègue
Bilan affectation TZR
Bilan affectation non titulaires avec droit au réemploi
Bilan affectation non titulaires
Stages syndicaux
Fiche S1

ACTIONS

Cette rentrée est placée sous le signe de l'action. Quoi de plus normal après plusieurs années de régression éducative. Ainsi les 6 et 7 septembre 2010, avons nous fait grève sur des questions urgentes comme la suppression des postes, des classes très chargées en lycée et maintenant en collège, la réforme de la mobilité, la réforme du lycée et la négation du métier par la suppression de toute formation pour nos nouveaux collègues stagiaires. Et, bien entendu sur la réforme des retraites.

Pourtant, il paraît que tout va bien !

Le SNES a fait le pari d'une action dès la rentrée sur le second degré, il s'est retrouvé un peu seul, comme si pour les autres, les problèmes n'existaient pas, comme si on pouvait espérer avoir une visibilité éducation dans le grand mouvement sur les retraites auquel nous prenons pleinement part. Nous ne pouvons que regretter l'absence d'unité dans l'éducation, mais il reste difficile de construire des actions unitaires quand le SE UNSA et le SGEN CFDT défendent avec ardeur la réforme du lycée dont nous voyons déjà dès cette rentrée les effets délétères dans nos établissements, comme ils défendent les évaluations par compétences en collège, soutenant le socle commun et rien d'autre ! Pour autant nous ne restons pas immobiles, nous avons rencontré le recteur pour lui rappeler nos exigences en matière de moyens pour assurer des conditions de travail décentes pour nos collègues et pour nos élèves, pour demander que les conditions de préparation des opérations du bac soient améliorées de façon significatives et en amont de l'examen contrairement à cette année qui s'annonçait catastrophique sans nos interventions, pour demander le renforcement du dialogue social y compris au sein des établissements avec une « gouvernance » un peu plus humaine et le respect des droits des personnels et de leurs élus. Ne baissons pas la garde sur la question des heures supplémentaires et rappelons notre invitation à l'ensemble des collègues de refuser les heures supplémentaires au delà de celle qui peut nous être imposée. Rappelons que 20% des collègues qui respecteraient cette consigne mettraient le système en difficulté, car par les heures supplémentaires, le gouvernement réussit à masquer les manques dus aux suppressions de postes.

ORGANISATION DU S1

Nous avons envoyé dans les établissements, la circulaire trésorerie avec le matériel permettant la constitution des équipes syndicales dans les établissements (S1). Seuls les établissements où nous avons un S1 ou un correspondant ont reçu la liste des adhérents. Dans les autres établissements, nous l'adressons à l'un des syndiqué au hasard. La constitution d'un S1, c'est ce qui fait une des forces de notre conception du syndicalisme, être au plus près du terrain, c'est pourquoi dans les équipes syndicales dirigeantes, il n'y a pas de décharge syndicale complète. Merci à tous ceux qui n'ont pas encore répondu à notre fiche d'organisation des S1 de bien vouloir le faire rapidement, il vous suffit d'envoyer un Email à annie.becret@reims.snes.edu, en précisant qui prend en charge le S1 de l'établissement, ou simplement qui veut bien recevoir le courrier et afficher. C'est un travail qui prend peu de temps mais qui est fondamental dans la circulation et la transmission des informations. Au-delà du courrier, un secrétaire de S1 anime la section syndicale ; c'est davantage un travail militant, tout aussi nécessaire. Le S3 va organiser prochainement un stage sur le rôle des S1, les droits syndicaux et les CA (18/11/2010).

SYNDICALISATION

Le SNES au niveau académique, malgré les suppressions de postes, d'année en année, a réussi grâce à vous à augmenter le nombre de ses syndiqués par rapport à juillet l'an dernier. Nous sommes ainsi le premier S3 de métropole, il est essentiel de maintenir ce cap même si l'accumulation des difficultés peut finir par avoir des conséquences. Dès la rentrée, il nous faut donc encore redoubler d'efforts pour tenter de développer la syndicalisation **en proposant le plus largement possible l'adhésion à tous nos collègues particulièrement les stagiaires très isolés en ce début d'année, et en rappelant les avantages à être syndiqué** : l'US, les fiches syndicales, les informations exclusives, les aides dans le métier, la participation à la construction de la réflexion syndicale, la participation active au mouvement social... N'hésitez pas à présenter les facilités de paiement, surtout aux jeunes collègues qui ont souvent des difficultés de trésorerie (paiement fractionné au delà des six fois annoncées, réduction d'impôt égale à 66% du montant de la cotisation). Rappelez aussi à nos collègues qui partent en retraite en cours d'année, qu'ils peuvent rester syndiqués au SNES. Vous pouvez profiter du matériel de syndicalisation en le distribuant de la main à la main et en accordant une attention toute particulière aux nouveaux collègues de votre établissement, veillez à l'accueil des stagiaires, s'il y en a. L'essentiel de la syndicalisation d'une année se fait dans les trois premiers mois de l'année scolaire, c'est là que nous devons porter tous nos efforts afin de renforcer l'influence et les moyens de notre syndicat. La syndicalisation qui fait la force et l'unité du SNES, c'est l'affaire de tous, c'est déjà une action.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les élections aux conseils d'administration vont arriver très vite, pensez à la constitution des listes pour le conseil d'administration. Les enjeux sont toujours aussi importants, même si quelques uns d'entre vous peuvent penser que ça ne sert à rien, nous sommes convaincus du contraire, et le ministère aussi qui scrute avec envie les résultats. Au moins c'est un lieu où le chef d'établissement est dans l'obligation de soumettre ses projets et où ils doivent être validés.

Les élections aux CA sont aussi un **élément constitutif de la représentativité du SNES** ; elles sont une **tribune** où exprimer nos idées, et les CA sont un **lieu de délibération** où les personnels peuvent intervenir et imposer un point de vue, il faut absolument être présent pour ne pas laisser un champ revendicatif inoccupé.

Faites des listes syndicales SNES ou FSU. Ce sont les seules à être comptabilisées par l'administration comme listes syndicales, les listes intersyndicales sont mises dans les divers. Rien n'interdit de travailler ensuite en intersyndicale des personnels dans les conseils, mais les élections sont un enjeu encore plus important depuis les changements dans la représentativité syndicale ! **Deux noms suffisent pour déposer une liste syndicale.**

CALENDRIER SYNDICAL

Sauf modifications, voici le calendrier prévisionnel des instances académiques.

BUREAU	CA ACADEMIQUE
	10/09/10
15/10/10	
	12/11/10
17/12/10	
11/02/11	11/02/11
01/04/11	01/04/11
	27/05/11
24/06/11	

COURRIER

Rappel : un courrier nominatif est strictement privé et ne doit en aucun cas être ouvert, le cas échéant c'est une infraction passible de sanctions pénales. Nous donner un nom dans votre établissement, c'est la garantie de la distribution et de la discrétion. Seules, les sections d'établissement pour lesquelles nous avons un nom pour recevoir le courrier syndical, ont reçu la liste des adhérents 2009 / 2010, mise à jour des collègues titulaires syndiqués et mutés.

ENQUETES DE RENTREE

Comme tous les ans nous vous adressons les enquêtes rapides de rentrée, merci de bien vouloir y consacrer quelques minutes, pour les remplir et nous les renvoyer (Courrier, Fax, Email), nous en avons besoin, même incomplètes pour confronter les réalités des collèges et lycées à l'idéal administratif. Sachez que nous avons à plusieurs reprises pu informer le recteur de situations locales qu'il ignorait

AFFECTATION DES TZR.

Comme annoncé lors des commissions du mouvement intra-académique, le nombre de TZR est en augmentation. Bien sûr, cela découle directement du faible nombre de postes offerts au mouvement, du fait des nombreuses mesures de carte scolaire et du blocage d'une centaine de postes en établissement pour affecter les fonctionnaires-stagiaires, qui a empêché la stabilisation de TZR.

Compte tenu que des "gros" BMP (entre 12 et 18 H) avaient également été "mis de côté" pour les fonctionnaires-stagiaires, on s'attendait à des affectations de TZR moins bonnes que ces dernières années.

En fait, on peut être étonné de constater que le pourcentage des affectés progresse légèrement (de 66,2 % à 68,7 %) de même que les affectations sur un seul établissement (de 41,8 % à 43,8 %).

Toutefois, ces données ne sauraient cacher la réelle dégradation qui se manifeste à travers trois critères d'appréciation :

- l'augmentation très sensible des affectations sur deux établissements (de 20,3 % à 33,2 %) ;
- la multiplication des affectations hors de sa zone de remplacement (de 3,7 % à 10,9 %) ;
- la multiplication des affectations hors de sa discipline ou en LP (de 6,8 % à 8,7 %).

Les affectations hors de sa discipline concernent toujours essentiellement nos collègues de STI qui sont affectés en technologie. Toutefois, ne soyons pas dupes, ils ne seront pas les seuls à être ainsi sollicités car, compte tenu du faible vivier de remplaçants disponibles en mathématiques, il ne fait aucun doute que l'administration demandera aux (nombreux) TZR de sciences physiques de "faire des maths"...

Les affectations en LP sont aussi plus nombreuses cette année et touchent plus particulièrement les langues vivantes (11 collègues concernés) du fait de l'introduction d'une deuxième langue vivante obligatoire en LP. C'est sûrement une bonne chose mais il est regrettable que, comme d'habitude, notre ministère ait "oublié" d'ouvrir des postes aux concours de recrutement des PLP !

Cette année encore, on peut craindre que le remplacement ne soit difficile dans de (trop) nombreuses disciplines...

AFFECTATION DES NON TITULAIRES.

Les Maîtres Auxiliaires, dont les "effectifs" sont stables, sont un peu moins nombreux que l'an passé à être nommés sur un seul établissement et à temps complet (40,6 % contre 42,4 %). Par contre, le nombre de rattachés en attente de suppléance fait un bond spectaculaire (40,6 % contre 21,2 %).

Rappelons que les MA ont droit au réemploi et que, s'ils ne sont pas affectés, ils sont rattachés et payés.

Parmi les contractuels seuls les bénéficiaires d'un CDI (contrat à durée indéterminée) perçoivent un salaire à temps plein (sauf à avoir sollicité un temps partiel) même si l'administration ne peut le leur en fournir un.

A peine 22 % des contractuels sont concernés du fait de la lecture restrictive de la loi 2005-843 exprimée dans la circulaire ministérielle du 1er décembre 2005. En effet, l'administration considère qu'il faut six années pleines et consécutives pour être "cédésable"...

De fait, les "cédésés" se retrouvent essentiellement dans les disciplines techniques de lycée comme de LP (99 CDI sur les 119 de l'académie, soit plus de 83 %) et dans quelques disciplines générales pour lesquelles notre académie est nettement déficitaire (ex : arts plastiques, technologie).

Les contractuels ou vacataires sont de plus en plus nombreux (2008 : 412 ; 2009 : 501 ; 2010 : 552) et cette tendance devrait encore se renforcer cette année puisque, après le Groupe de Travail du 26 août, pas moins de 15 BMP de 18 H étaient vacants faute de vivier suffisant ainsi que l'équivalent de 13 ETP (équivalent temps plein). Pour ces derniers, la difficultés vient du fait qu'il s'agit généralement de "petits" BMP (souvent moins de dix heures), difficiles à "jumeler" pour faire un temps complet... donc difficiles à pourvoir !

Ces besoins ne doivent pas cacher la situation très précaires d'un nombre croissant de contractuels qui, eux aussi, paient les pots cassés des suppressions d'emplois et de la réforme de la formation des enseignants déjà évoqués

dans le bilan des affectations des TZR.

Ainsi, le nombre des contractuels affecté sur un seul établissement à temps complet (ou à temps partiel demandé) chute de 44,5 % l'an passé à 38,7 % à cette rentrée.

A l'inverse, les non affectés n'ont jamais été si nombreux (40,9 % contre 27,5 % fin août 2009).

Leurs espoirs résident dans le fait que notre académie ne dispose pas d'un vivier très important de TZR surtout dans les Ardennes et la Haute Marne.

Pour finir, soulignons que la session 2010 des concours aura été un bon "cru" puisque 19 collègues ont réussi un des concours de recrutement de l'EN (plus un aux Impôts) contre 14 l'an passé alors que le nombre de postes offerts aux concours n'augmente pas, c'est le moins que l'on puisse dire...

C'est une véritable gageure que de concilier tout à la fois les exigences de leur vie professionnelle (préparations, cours, corrections, déplacements), de leur vie personnelle voire familiale et la préparation du ou des concours.

Encore une fois, bonne rentrée à tous

Le Secrétariat Académique

Annie BECRET, Guy BOURGEOIS, Chantal DUPONT, Christophe GIRARDIN, Esther JOBERTIE, Yannick LEFEBVRE, Frédéric LOPEZ, Jean-Claude RICHUILLEY, Patrick SARRAZIN, Célia VOLLONDAT.

ENQUETE RAPIDE DE RENTREE 2010 2011 (Lycées)

Cette enquête est à retourner très vite à la section académique(si possible fax ou email)

Établissement

Ville

Effectif total : rentrée 2009 2010

Secrétaire SNES

rentrée 2010 2011

Nous vous demandons de répondre même de façon incomplète à cette enquête, dès les premiers jours de la rentrée ceci afin de pouvoir donner à la presse et à tous nos interlocuteurs des informations autres que celle « officielles » du rectorat. Vous pourrez les compléter ensuite au fur et à mesure.

Pour le tableau ci dessous , nous insistons sur la nécessité de donner les effectifs classe par classe et non globalisées par niveau (technique permettant au rectorat d'afficher des effectifs moyens acceptables).
Précisez pour les 2des, 1ères, terminales, BTS et prépa le type de section.

Par classe	secondes		premières		terminales		BTS		Prépa	
	type	effectif	type	effectif	type	effectif	type	effectif	type	effectif
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										
13										
14										
15										
16										
TOTAL										

Divisions supprimées (nombre niveau)

Organisation de l'accompagnement personnalisé

Divisions créées (nombre, niveau)

Options créées

Organisation des enseignements d'exploration

Options supprimées

Si vous ne disposez pas d'assez de place, vous pouvez utiliser le verso

Les groupes de langues (LV1 - LV2 - LV3) en terminale sont-ils limités à 20 élèves pour la totalité de l'horaire ?

Des groupes de compétences en LV sont-ils mis en place (merci de donner le plus de détails possible)

Quels sont les problèmes et difficulté rencontrées lors de la dernière session du bac ?

Comment la reconquête du mois de juin s'est-elle faite ? Quelles en sont les critiques ?

N'oubliez pas de nous signaler le plus vite possible les problèmes de rentrée (emploi du temps orientation...)

Email : s3rei@reims.snes.edu

Fax : 03 26 88 17 70

ENQUETE RAPIDE DE RENTREE 2010 - 2011 (collèges)

Cette enquête est à retourner à la section académique 35- 37, rue Ponsardin 51100 REIMS fax 03 26 88 17 70

ÉTABLISSEMENT :

VILLE :

Secrétaire SNES :

Nous vous demandons de répondre, même de façon incomplète, à cette enquête dès les premiers jours de la rentrée, vous pourrez la compléter ensuite.
Merci.

Effectif COLLÈGE:

|Effectif SEGPA :

|Effectif total :

Rentrée 2009 -2010

|Rentrée 2009 -2010

|Rentrée 2009 -2010

Rentrée 2010 -2011

|Rentrée 2010 -2011

|Rentrée 2010 -2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total	
6 ^{ème}												
5 ^{ème}												
4 ^{ème}												
3 ^{ème}												

Pour remplir ce tableau, nous vous demandons de fournir les effectifs classe par classe et non globalement par niveau – Merci.

Entourez les classes spécifiques et précisez ci-dessous leur appellation (insertion, projet professionnel, européenne ...)

Les « questions à poser à la rentrée » dans le courrier de S1 peuvent vous aider à compléter la suite :

Grands changements depuis l'an dernier : (*suppressions ou créations de divisions, d'options, de langues vivantes ...*)

Dispositifs particuliers mis en place :

atelier relais, alternance, découverte professionnelle ... aide aux élèves, PPRE...

Conditions de la validation du niveau A2 en LV et du B2I

Ambiance générale en ce début d'année :

Questions – problèmes divers ? (*horaires, bivalence, groupes de compétences en langues vivantes, décharges, postes à compléments de service, moyens ambition réussite ...*)

Premier bilan mise en place de la validation du socle commun/compétences (à développer au dos).

Si rien n'a été fait merci de nous le signaler et de nous donner la raison (refus des collègues, non investissement de la direction...)

SNES Champagne-Ardenne

35-37, rue Ponsardin 51100 Reims

STAGE ACADEMIQUE

Le jeudi 21 octobre 2010 à Reims, au SNES, de 9 h 30 à 16 h 30.

RETROUVER DU POUVOIR D'AGIR SUR SON METIER

Stage animé par Yannick Lefebvre, secrétaire académique, et des intervenants du s4 et de l'institut de recherche de la FSU .

Nos métiers sont soumis à des attaques répétées depuis plusieurs années. Enseignants, CPE et COP, nous sommes nombreux à nous rendre compte que les prescriptions institutionnelles et l'empilement des tâches diverses nous éloignent de notre métier ainsi que de ce que nous devons et pouvons faire pour aider les élèves. Pour beaucoup, c'est générateur de malaise, voire d'une certaine souffrance.

Quelles réponses apporter à ces attaques qui s'appuient sur certaines « expertises », un faux « bon-sens » ou de fausses « bonnes-idées » ? Le SNES, sur la base d'un travail en collaboration avec le CNAM et l'Institut de recherche de la FSU travaillent depuis plusieurs années sur des moyens pour les professionnels de reprendre en main leur métier et de le défendre.

Matin : Etat des lieux et échanges sur les attaques subies par le métier et les difficultés qu'elles posent (livret de compétences, introduction de plus en plus massive d'enseignements non-disciplinaires, mobilisation excessive des personnels sur des tâches annexes à l'enseignement, menaces sur l'évaluation des enseignants ...)

Après-midi : Présentation et échanges sur des expérimentations, propositions et pistes avancées par des enseignants pour retrouver du pouvoir d'agir sur leur métier et face aux institutions et experts qui veulent imposer les pratiques qu'ils élaborent en dehors du réel.

Une des priorités des stages syndicaux est d'être un espace d'échanges libres entre collègues.

Le stage syndical est un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !

Chacun d'entre nous peut s'inscrire à 12 journées de formation syndicale dans l'année scolaire, il suffit d'en faire la demande.

Le SNES participe aux frais de déplacements des syndiqués, essayez de vous grouper. Le repas pourra être pris en commun, dans ce cas, le SNES participera aux frais de repas à hauteur de 6 euros.

N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement. L'autorisation d'absence est de droit si elle est demandée un mois avant la date de tenue du stage, soit **avant le 21 septembre 2010**. Elle est à faire auprès du chef d'établissement en utilisant le modèle suivant :

Nom, prénom.
Etablissement.

à M. Le Recteur
Sous couvert de
M. le Principal / Proviseur

Conformément aux dispositions de la loi n°84/16 du 11/01/1984 et n°82.997 du 23/11/1982 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le toute la journée pour participer à un stage de formation syndicale organisé par le SNES sous l'égide de l'IHRSES. Ce stage aura lieu à Reims.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux. Date et signature

Merci de vous inscrire au stage pour les questions d'intendance, par email, fax, tel., courrier...

STAGE POUVOIR D'AGIR - 21 octobre 2010

**Inscription au stage à retourner au SNES 35-37, rue Ponsardin 51100 Reims, à faxer 03.26.88.17.70
ou par mail s3rei@nes.edu**

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Tél : Mail :

Prendra le repas de midi : oui non

Si vous avez une question ou une remarque préalable, indiquez-le.

SNES Champagne - Ardenne

BILAN DE L'AFFECTATION DES TITULAIRES SUR ZONE DE REMPLACEMENT (24 AOUT 2010)

Discipline	Nombre	Affecté à l'année sur					dont		Rattaché à temps complet
		1 établissement ou 1 / 2 demandé	1 établissement + rattachement	2 établiss.	3 établiss.	Total	Hors ZR	Hors discipline, LP, Segpa	
PHILOSOPHIE	15 (+1)	2	5	2		9	1		6
LETTRES CLASSIQUES	7 (+1)	2	4			6			1
LETTRES MODERNES	77 (+9)	30	5	18	1	54	5		23
HISTOIRE – GEOGRAPHIE	39	15		15	1	31	1		8
S.E.S.	13 (+2)	4	4	4		12	1		1
ALLEMAND	30 (+1)	6	2	15	1	24	4	1	6
ANGLAIS	65	13	9	9		31	3	1	34
ESPAGNOL	31	10	5	12		27	3	9	4
AUTRES L.V.	14	4	3	5	1	13			1
MATHEMATIQUES	36 (+2)	17	4	7		28	2	1	8
SCIENCES PHYSIQUES	63 (+5)	12	10	9		31	2		32
PHYSIQUE APPLIQUEE	6 (+1)		1			1			5
S.V.T.	22	5	3	11	2	21	2		1
TECHNOLOGIE	7	1	4	1		6		2	1
EDUCATION MUSICALE	7		2	3		5	1		2
S.T.I.	61 (+15)	22	8	4		34	8	17	27
DISCIPLINES TERTIAIRES	11 (+3)	7	4			11	3		
S.T.L. / S.T.M.S.	4	1	3			4			
DOCUMENTATION	0 (+1)								
ORIENTATION	4	2		2		4			
EDUCATION	9 (+1)	4		2		6	3		3
TOTAL	521 (+42)	157	76	119	6	358	39	31	163

Dans la colonne « nombre », le chiffre entre parenthèses correspond au nombre de TZR qui n'enseigneront pas lors de l'année scolaire 2010/2011 pour des raisons variées

(disponibilité, congé parental, entrée en réadaptation, faisant fonction de personnel de direction, mise à la disposition d'organismes divers...).